



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2024
Avis d'impôt établi en 2025

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP PARIS CENTRE
SAID PARIS 8E
16 RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES
75081 PARIS CEDEX 02

Vos références

Numéro fiscal (C) : 08 81 178 885 265

Référence de l'avis : 25 75 B010886 67
Adresse d'imposition au 01/01/2025 :
33B RUE DE MOSCOU
75008 PARIS

Numéro FIP : 756 50 14 9838338789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2025
Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 75011

CHARVET CYRIL BAPTISTE GABRIEL
33B RUE DE MOSCOU
75008 PARIS

Somme qui vous est remboursée

945,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2024.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP PARIS CENTRE
SAID PARIS 8E
16 RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES

75081 PARIS CEDEX 02

Vous serez remboursé par virement le 25/07/2025
sur le compte bancaire suivant :
FR76 3000 4016 130X XXXX XXX3 991
Identifiant de la banque : BNPAFRPPXXX
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 66 666
Nombre de parts : 1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : CHARVET CYRIL

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENTICE EXCLUSIVE		RÉSIDENTICE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

	Déclar. 1			Total
Détail des revenus				
Salaires.....	11524			
Autres revenus imposables.....	18681			
Droits d'auteur et fonctionnaires chercheurs.....	59116			
Total des salaires et assimilés ²	89321			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 27849			
Salaires, pensions, rentes nets.....	61472			61472
Revenu brut global.....				61472
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				61472
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	5194
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				11607
Impôt avant réductions d'impôt.....				11607
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Dons : personnes en difficulté.....	120	120	90	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 90
Impôt proportionnel.....				+ 665
Impôt total avant crédits d'impôt.....			12182	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	374		374	- 374
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				11808
CALKUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :				11808
Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus :				- 5031
Acomptes prélevés en 2024 sur votre compte bancaire :				- 7605

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis				
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :				+ 54
Solde d'impôt sur les revenus 2024 :.....				- 774
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
			CSG-CRDS	PSOL
Acomptes prélevés en 2024 sur votre compte bancaire :			- 96	- 75
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....			- 96	- 75
Solde des prélèvements sociaux 2024 ⁵³ :				- 171
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				945
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				66666
Informations indiquées pour mémoire				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				2920
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible				2274
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :				
Plafond total de 2023.....			Déclar. 1 25285	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....			7057	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....			+ 5236	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024.....			+ 8878	
Plafond calculé sur les revenus de 2024.....			+ 6147	
Plafond pour les cotisations versées en 2025.....			= 27318	

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025				
Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401				
AUTRES INFORMATIONS				
Taux moyen d'imposition.....				18,27%
Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2024 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.				

>>> Suite de votre avis

Taux marginal d'imposition..... 30,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée
du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024
les revenus déclarés de votre foyer fiscal.